

Conseil Municipal Javrezac

Séance du 29 mai 2017

Présents :

Pascale Belle, Gérard Joubert, Bernard Sanfourche, Yves Robertière, Michel Autret, Régine Bossu, Guy Leclerc, Céline Rayer.

Pierre-Philippe Gesson donne pouvoir à Pascale Belle.

La séance est ouverte à 18h30.

1- Délibérations

Le SDEG propose aux communes adhérentes de se regrouper pour réaliser des achats groupés d'électricité et de gaz. Pour ce faire, chaque commune doit prendre une délibération.

- Achat groupé d'électricité

Les membres du Conseil vote à l'unanimité pour l'adhésion au groupement d'achat pour l'électricité.

- Achat groupé gaz

Les membres du Conseil vote à l'unanimité pour l'adhésion au groupement d'achat pour le gaz.

2 – Commission locale d'évaluation des transferts de charges

Une première réunion s'est tenue.

Principe : tout transfert de charges est soumis à une étude d'évaluation des coûts et à une procédure de validation par les Conseils municipaux.

Le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation à la Communauté d'agglomération pour les anciennes communes de la Communauté de communes de Chateauneuf est soumis à délibération.

Les membres du Conseil vote à l'unanimité en faveur de cette délibération.

3-Pouvoir de police du Maire.

Suite à l'enquête menée, les pouvoirs de police n'ont pas été transférés à la Communauté d'agglomération.

4- Protocole d'amitié – jumelage avec le Portugal

Pascale Belle procède à la lecture du protocole d'amitié.

Aucune observation particulière, le protocole est approuvé.

5- Devis réparation camion benne

Un devis pour un montant de 270 euros a été réalisé. Ce devis est accepté.

6- Devis pour la modification du chauffage dans la salle bibliothèque

Deux devis ont été réalisés pour supprimer la soufflerie et la remplacer par des radiateurs. Cette dépense est inscrite au budget. Le devis à 3 700 euros est validé.

7- Location de la salle pour l'activité mosaïque

Le Conseil valide la demande pour augmenter le temps de location de la salle. La convention de location sera revue en conséquence.

La séance est levée à 19h30.